



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarante-deuxième session

2021

Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (projet de résolution)

Extrait du rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil (30 novembre - 4 décembre 2020)

19. Le Conseil, rappelant les critères énoncés dans la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales, telle qu'adoptée à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social relative aux années internationales et aux anniversaires, a approuvé ce qui suit:

- a) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, au sujet de la proclamation d'une «*Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux*», qui serait célébrée en 2026 dans le cadre du système des Nations Unies, tel qu'il figure dans l'*annexe D* du présent rapport; [...]

Résolution .../2021

Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

LA CONFÉRENCE,

Reconnaissant que le pastoralisme est un mode de vie dynamique et porteur de changement lié à des écosystèmes, des cultures et des identités plurielles, à des connaissances traditionnelles et à une coexistence de longue date avec la nature;

Réaffirmant que des parcours en bonne santé sont indispensables en ce qu'ils contribuent à la croissance économique, à la résilience des moyens d'existence et au développement durable du pastoralisme;

Conscients qu'un nombre considérable d'éleveurs pastoraux dans le monde vivent sur des parcours et que le pastoralisme est pratiqué sous des formes très diverses à l'échelle planétaire;

Notant que plus de la moitié de la surface terrestre émergée est classée dans la catégorie des parcours et que ces régions sont affectées par un important phénomène de désertification, notamment dans les pays constitués de vastes zones arides;

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclament la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, ainsi que la nécessité d'apporter un appui aux éleveurs pastoraux et à la gestion durable des parcours;

Prenant acte du fait qu'il faut que les efforts déployés en faveur de la pérennité des parcours et du pastoralisme soient transposés rapidement à grande échelle de manière à contribuer véritablement à la concrétisation des objectifs de développement durable;

Reconnaissant que les parcours et le pastoralisme ont fait l'objet d'une «indifférence bienveillante» dans de nombreux pays et qu'ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis à relever de toute urgence de par le monde;

Rappelant qu'il est nécessaire de protéger juridiquement les ressources naturelles, afin de gérer les zones de pâturage, la faune, les points d'eau, le déplacement des animaux d'élevage, les risques et la résilience, et de permettre l'aménagement du territoire et la gestion des écosystèmes par les éleveurs pastoraux et les entités publiques compétentes;

Soulignant également que des chaînes de valeur pastorales productives, bien établies et justes, peuvent proposer des perspectives économiques équitables et mettre fin à la pauvreté de divers groupes de population;

Reconnaissant que la FAO œuvre depuis longtemps à l'appui des parcours durables et des éleveurs pastoraux par l'intermédiaire de plusieurs de ses approches et domaines thématiques;

Reconnaissant les importantes contributions apportées par le milieu scientifique, les organisations non gouvernementales, les associations d'éleveurs pastoraux et d'autres acteurs de la société civile concernés, notamment s'agissant des nouvelles approches destinées à assurer le développement durable;

Reconnaissant également l'utilité des parcours durables et du pastoralisme pour plusieurs sous-programmes et domaines thématiques des Nations Unies, notamment pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole, et reconnaissant les efforts conjoints qu'ils mènent avec les partenaires intergouvernementaux et les partenaires du secteur privé et de la société civile;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Constatant que les États Membres ont abattu un travail considérable concernant les parcours et le pastoralisme;

Invitant les États Membres à renforcer plus avant les compétences du secteur de l'élevage pastoral et à poursuivre ou accroître les investissements responsables dans le secteur, notamment s'agissant des pratiques de gestion durable des terres, de l'amélioration ou de la régénération des écosystèmes, de l'accès aux marchés, de la santé et de la reproduction des animaux, et du renforcement des services de vulgarisation en matière d'élevage, en vue d'améliorer la productivité, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de préserver et de favoriser la biodiversité;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2026 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

(Adoptée le ... 2021)